

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 18 février 2013

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dix-huitième jour de février deux mille treize (2013) à 19h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	absent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	absent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h00, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

Madame Ghislaine Daris, mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

2013-02-60.2- A Honoraires professionnels - Rue de la Grève et du Quai

Attendu que le conseil a demandé des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'égouts sanitaires sur une partie de la rue du Quai ainsi que les travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue de la Grève;

Attendu qu'un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions reçues sur invitation;

Attendu que cinq soumissions conformes ont été reçues;

Attendu que seulement trois soumissions ont reçu le pointage intérimaire de 70 points;

Attendu que les enveloppes de prix ont été ouvertes pour ces trois soumissions;

Attendu que les prix enregistrés pour deux soumissionnaires sont seulement pour une section de la rue de la Grève et la rue du Quai;

Attendu que l'autre soumissionnaire a transmis sa soumission pour toutes les options et s'élève à plus de 100 000\$;

Attendu que ces soumissions ont été demandées sur invitation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna rejette toutes les soumissions reçues en raison de l'imprécision du mandat et de l'impossibilité de comparer les soumissions qui ne sont pas sur la même base.

2013-02-61.2-B Mandat honoraires professionnels - Évaluation des coûts

Attendu que le conseil a rejeté les soumissions d'honoraires professionnels;

Attendu qu'une étude de faisabilité pour les travaux d'égouts de la rue du Quai et des travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Grève est nécessaire;

Attendu que cette évaluation permettra de connaître l'ampleur des coûts de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la proposition de la firme Cima+ pour la réalisation de l'étude de faisabilité concernant les travaux d'égouts sanitaires sur la rue du Quai ainsi que les travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue de la Grève pour un coût total de 5930.\$ plus taxes.

Que ces travaux soient exécutés dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder l'échéancier de ce projet.

2013-02-62.3 Réclamation Allen Ltée

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a reçu le 25 janvier 2013, une demande de compensation pour travaux supplémentaires du lot #2;

Attendu qu'une analyse de cette réclamation a été effectuée;

Attendu que le conseil a reçu les commentaires de la firme d'ingénieurs-conseils concernant cette réclamation ;

Attendu qu'une entente a été intervenue le 8 novembre 2012 à la réunion spéciale tenue avec l'entrepreneur;

Attendu que l'acceptation provisoire des travaux a été signée par M. André Claveau de Allen Ltée, le 9 novembre 2012 constituant ainsi une reconnaissance d'entente;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna rejette la demande de réclamation de Allen Ltée au montant de 333 466\$ du 25 janvier 2013 pour les raisons énumérées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-02-63.5 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 19 heures 20 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée
soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
